

SRL

Comptes annuels au 31-12-2018

Données de l'entreprise	
Siège à	
Code Fiscal	
Numéro Rea	
P.I.	
Capital Social Euro	
Forme juridique	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE
Secteur d'activité prévalent (ATECO)	
Société en liquidation	
Société à associé unique	
Société soumise à d'autres activités de direction et coordination	
Dénomination de la société ou établissement exerçant l'activité de direction ou coordination	
Appartenance à un groupe	

BILAN

Bilan

Actif

A) Créances vers les associés pour versements encore dus

B) Immobilisations

I. Immobilisations incorporelles

II. Immobilisations corporelles

III. Immobilisations financières

Total Immobilisations (B)

C) Actif circulant

I. Stocks

II. Créances

Exigibles avant l'exercice suivant

Exigibles après l'exercice suivant

Total créances

III. Activités financières qui ne constituent pas
d'immobilisations

IV. Disponibilités liquides

Total actif circulant (C)

D) Charges constatées d'avance et Produits à rattacher à
l'exercice

Total actif

Passif

A) Capitaux propres

I. Capital

IV. Réserve légale

VI. Autres réserves

IX. Bénéfice (perte) de l'exercice

Total des capitaux propres

C) Pour prévoyance (TFR)

D) Dettes

Exigibles avant l'exercice suivant

Exigibles après l'exercice suivant

Total dettes

E) Charges à rattacher à l'exercice et produits constatés d'avance

Total passif

Compte de résultat

A) Valeur de la production

- 1) Produits des ventes et des prestations
- 2) 3) Variation des stocks de produits en cours de production, intermédiaires et finis et des travaux en cours sur commande
- 3) Variation des travaux en cours sur commande
- 5) Autres produits :
 - Subventions liées au résultat
 - Autres
 - Total autres produits

Valeur totale de la production

B) Coûts de la production

- 6) Pour matières premières, accessoires, de consommation et marchandises
- 7) Pour services
- 8) Pour l'utilisation de biens de tiers
- 9) Pour le personnel
 - a) Salaires
 - b) Charges sociales
 - c) d),e)Prévoyance (TFR) (légale), autres coûts du personnel
 - c) Prévoyance (TFR)
 - e) Autres coûtsTotal coûts pour le personnel
- 10) Amortissements et dépréciations
 - a),b)c) amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, autres dépréciations
 - a) Amortissements des immobilisations incorporelles
 - b) Amortissements des immobilisations corporellesTotal amortissements et dépréciations
- 11) Variations des stocks de matières premières, accessoires, de consommation et marchandises
- 12) Charges diverses de gestion

Coûts totaux de la production

Différence entre valeur et coûts de la production (A-B)

C) Gains et charges financiers

16) Autres gains financiers :

d) gains divers des précédents :
- autres

Total des gains divers des précédents

Total autres gains financiers

17) Intérêts et autres charges financières

- autres

Total intérêts et autres charges financières

17-bis) Bénéfices et pertes de change

Total gains et charges financiers (15+16-17+-17bis)

Résultat avant impôts (A-B±C±D)

20) Impôts sur le revenu d'exercice, courants, différés et anticipés

Impôts courants

Impôts relative à des exercices antérieurs

Impôts différés et anticipés

Total des Impôts sur le revenu d'exercice, courants, différés et anticipés

21) Bénéfice (perte) de l'exercice

Annexe aux comptes annuels au 31/12/2018

Annexe, partie initiale

Annexe aux comptes annuels au 31/12/2018 établi sous forme contractée aux sens de l'art. 2435 bis c.c.

Préambule

Messieurs les Associés,

L'année 2018 a confirmé tous les efforts faits les années précédents en termes de développement du portefeuille des commandes et de consolidation du chiffre d'affaires et de la part de marché.

L'exercice 2018 a vu une forte hausse du chiffre d'affaires de l'année précédent en s'attestant à une valeur de la production de

La performance positiva a été certainement partiellement conditionnée aussi par la renouvelée sensibilité du marché sur la nécessité d'avoir systèmes de control infrastructurel après la triste histoire du

On confirme la tendance positive d'approvisionnement des commandes avec un carnet de commandes, qui permet d'avoir couverture adéquate pour tout le 2019 et bonne partie du 2020, avec certaines commandes programmées jusqu'au 2020.

Il reste toujours important l'action de l'administration et des responsables de commandes dans la récupération de la créance qui voit les clients allonger les délais de paiement au-delà des accords contractuels.

Les typologies des commandes acquises, confirment la propension de la société à la prestation de services dans le domaine de l'ingénierie du suivi avec contrats qui nécessitent l'approche "Clés à la main".

Le deuxième semestre a vu concrétiser l'établissement stable en France avec l'embauche d'une personne, pour suivre les travaux du marché dans le Sud de la France et qui permettra de participer à des appels d'offres internationales et nationales Françaises, vus les importants investissements infrastructurels du pays.

La plateforme reste un service-application d'intérêt stratégique pour le business de

Courant 2018 nous avons continué avec plus d'effort le travail de recherche et développement, avec ressources internes (compris la directe participation de l'Administrateur) et extérieures à l'entreprise, pour l'implémentation de nouvelles connaissances de l'application, dans ce front a déployé beaucoup d'énergies au fin de consolider le "know-how" commercial dans ce domaine et d'amélioration des performances du database.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2018 dont la présente annexe constitue partie

intégrante aux sens de l'article 2423, premier alinéa du Code Civil, correspond aux résultats des écritures comptables et est établi conformément aux articles 2423, 2423 ter, 2424, 2424 bis, 2425, 2425 bis du Code Civil, selon principes de rédaction conformes aux dispositions par l'article 2423 bis, critères d'évaluation dont à l'article 2426 c.c.

Les comptes annuels du présent exercice ont été établis en forme abrégée en conformité aux dispositions dont à l'art. 2435-bis du Code Civil, en tant que recourent les conditions prévus par le premier alinéa du dudit article. Par conséquence, dans la présente annexe se fournissent les informations prévues par l'alinéa 1 de l'art. 2427 uniquement aux postes spécifiées à l'alinéa 5 de l'article 2435 bis du Code Civil.

En outre, la présente annexe indique les informations demandées par les numéros 3) et 4) de l'art. 2428 c.c. et, donc, on n'a pas pourvu à rédiger la relation sur la gestion aux sens de l'art. 2435-bis, alinéa 6 du Code Civil.

PRINCIPES DE REDACTION

Principes de rédaction

Au fin de rédiger les comptes annuels avec clarté et fournir une représentation fidèle et correcte de la situation financière et du résultat économique, conformément à la disposition de l'art. 2423 bis du Code Civil, on a procédé à :

- Evaluer les différentes postes selon prudence et en prévision d'une normale continuité de l'exploitation ;
- Inclure uniquement les bénéfices effectivement réalisés pendant l'exercice ;
- Déterminer les produits et les couts dans le respect de la compétence temporelle, et indépendamment de leur manifestation financière ;
- Comprendre tous les risques et les pertes de compétence, même si devenus connus après la conclusion de l'exercice ;
- Considérer distinctement, aux fins de la relative évaluation, les éléments hétérogènes inclus dans les différentes postes des comptes annuels ;
- Maintenir inchangés les critères d'évaluation adoptés respect au précédent exercice.

Sont également respectés les suivants postulats de comptes annuels dont à l'OIC 11 par. 15 :

- a) Prudence ;
- b) Prospective de continuité d'exploitation ;
- c) Représentation substantiel
- d) Compétence ;
- e) Constance dans les critères d'évaluation
- f) Relevance ;
- g) Comparabilité.

Prospective de la continuité d'exploitation

Pour ce qui concerne ce principe, l'évaluation des postes de comptes annuels a été effectuée dans la prospective de la continuité d'exploitation et donc en considérant le fait que l'entreprise constitue un complexe économiques en fonction, destiné, au moins pour une prévisible période future (12 mois à partir de la date de référence de clôturé du compte annuel), à la production d'un résultat.

Dans l'évaluation prospective sur la base de la continuité d'exploitation, ne sont pas apparues significatives incertitudes ni ont été identifiées raisonnables alternatives à la cessation de l'activité.

Les comptes annuels ont été établis en unité d'euro.

Cas exceptionnels ex art. 2423, cinquième alinéa, du Code Civil

Cas exceptionnels ex art. 2423, cinquième alinéa, du Code Civil

Il n'a pas eu lieu de cas exceptionnels qui aient nécessité le recours à dérogations visées à l'art. 2423 alinéas 5 du Code Civil.

Changements de principes comptables

Changements de principes comptables

Il n'y a pas eu de changements de principes comptables dans l'exercice.

Correction d'erreurs significatives

Correction d'erreurs significatives

Il n'y a pas eu dans l'exercice aucunes erreurs pertinentes commis dans exercices précédents.

Problématiques de comparabilité et d'adaptation

Problématiques de comparabilité et d'adaptation

Il n'y a pas des éléments de l'actif ou du passif qui retombent sous plusieurs postes du schéma du compte-annuel.

Critères d'évaluation appliqués

Critères d'évaluation

Les critères appliqués dans l'évaluation des postes des comptes annuels, exposés de suite, doivent être accordé et conformes aux dispositions de l'art. 2426 du Code Civil.

Les critères d'évaluation dont l'art. 2426 du Code Civil sont conformes à ceux utilisés dans la rédaction du comptes annuels du précédent exercice.

(Réf art.2426, premier alinéa, C.c.)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont inscrites, dans la limite de la valeur récupérable, au coût d'achat ou de production interne, inclus toutes les frais accessoires de directe imputation, et sont systématiquement amorties dans de parts constants en relation à la restante possibilité d'utilisation du bien.

Les coûts de développement dérivent par l'application des résultats de la recherche de base ou d'autres connaissances possédées ou acquise, antérieurement au début de la production commercial ou de l'utilisation, et sont amortisses selon leur durée d'utilité.

Les droits de brevet industriel et les droits d'utilisation des opères d'ingéniosité sont amorties en base à leur durée d'utilisation, en tous cas mineure à quelle fixé de contrats de licence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont relevées à la date où s'effectue le transfert des risques et des bénéfices connexes aux biens acquis et sont inscrites, dans la limite de la valeur recouvrable, au cout d'achat ou de production au net des relatifs fonds de renseignement, inclus tous les couts et les frais accessoires de directe imputation, des couts indirects

inhérents la production interne, ainsi que les frais relatives au financement de la fabrication interne supportés dans la période de fabrication et jusqu'au moment dans lequel le bien peut être utilisé.

Pour les immobilisations corporelles constituées par un ensemble de biens entre eux cordonnés, en conformité selon les dispositions de l'OMC 16 aux par. 45 et 4, on a procédé dans la détermination des valeurs des seuls actifs aux fins d'identifier la différence de durée de leur vie utile.

Avec référence à la capitalisation des frais financiers on atteste qu'il n'y a pas de frais financiers capitalisés.

Le coût des immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps est systématiquement amorti en chaque exercice sur la base d'aliqotes économiques-techniques déterminées en relation à la restante possibilité d'utilisation.

Tous les actifs, compris lesquels temporairement non-utilisés, ont été amortis, à l'exception de ceux dont l'utilité ne s'épuise pas et que sont constitués par terrains, fabriqués non instrumentaux et œuvres d'art. L'amortissement compte à partir du moment où les biens sont disponibles et prêts pour l'usage.

Ont été appliquées les aliqotes qui reflètent le résultat des plans d'amortissement techniques, confirmés par les réalités commerciales et réduites du 50% pour les acquisitions dans l'exercice, en tant qu'existent pour ces dernières les conditions prévues par l'OIC 15 par. 61.

Les plans d'amortissement, en conformité de l'OIC 16 par. 70 sont revus en cas de modification de la restante possibilité d'utilisation.

Les actifs obsolètes et ceux que ne seront plus utilisés ou utilisables dans le cycle productif, sur la base de l'OIC 16 par. 80 n'ont pas été amortis et ont été évalués à la moindre valeur entre la valeur nette comptable et la valeur récupérable.

Ci-après sont spécifiées les aliqotes appliquées :

Machines et équipements : 8%

Outillage et mobilier : 15%

Autres biens :

- Décorations et mobiliers : 12%

- Machines de bureau électroniques : 20%

- Poids lourds : 20%

- Véhicules : 25%

Subventions publiques liées à des installations et à l'exercice

Il n'y a pas des contributions liées à des installations octroyées par l'État.

Les contributions octroyées liées à l'exercice ont été comptabilisées entre les composants de revenu.

Participations

Les participations sont classifiées dans l'actif immobilisé ou dans l'actif circulant sur la base de leur destination.

L'inscription initiale est effectuée au coût d'achat ou d'acquisition, compréhensif des coûts accessoires.

Les participations immobilisées

Les participations immobilisées, cotées et non cotées, ont été évaluées en attribuant à chaque participation le coût spécifiquement soutenu. La participation dans la société a été acquise en forme non onéreuse et est inscrite à la valeur symbolique de 1 euro.

Les participations non immobilisées

Les participations qui ne constituent pas immobilisations sont inscrites à la moindre valeur entre le cout d'achat et la valeur nette de réalisation déduit de l'évolution du marché.

Titres de créance

Les titres de dette sont relevés au moment de la remise du titre et sont classifiés dans l'actif immobilisé c'est-à-dire dans l'actif circulant sur la base de leur destination.

Titres immobilisés

Les titres de créance immobilisés, cotés et non cotés, ont été évalués titre par titre, en attribuant à chacun titre le cout spécifiquement soutenu.

Titres non immobilisés

Les titres qui ne constituent pas des immobilisations sont inscrits à la moindre valeur entre le cout d'achat et la valeur nette de réalisation déduit de l'évolution du marché.

Stocks

Les stocks sont relevés à la date où s'effectue le transfert des risques et des bénéfices connexes aux biens acquis et sont inscrites à la moindre valeur entre le cout d'achat, compréhensif de tous les couts et frais accessoires de directe imputation et des couts indirects inhérents à la production interne, et la présumable valeur de réalisation qui ressort de l'évolution du marché.

Plus précisément :

Les biens fongibles ont été évalués en appliquant la méthode LIFO.

Les produits en cours de travail sont inscrits en base aux frais soutenus dans l'exercice.

Les travaux en cours par commande, en recourant les conditions sont à l'OIC 23 par. De 43 à 46, ont été évalués en adoptant le critère du pourcentage de complètement, et pourtant ont été inscrits sur la base des redevances contractuels échus.

Produits financiers dérivés

Il n'y a pas des produits financiers dérivés.

Créances

Les créances sont classifiés dans l'actif immobilisé c'est-à-dire dans l'actif circulant sur la base de la destination / origine de mêmes respect à l'activité ordinaire, et sont inscrits à la valeur nette de réalisation.

La subdivision des montants exigibles dans et au-delà l'exercice est effectuée en référence à la échéance contractuelle ou légale, en tenant aussi compte de faits et événements qui peuvent déterminer une modification de l'échéance originelle, de la réaliste capacité du débiteur d'accomplir à l'obligation dans les termes contractuels et de l'horizon temporel où, raisonnablement, on retiens de pouvoir exiger le créance.

Aux sens de l'OIC 15 par. 84 on précise que dans l'évaluation des crédits n'a pas été adopté le critère du cout amorti.

Les créances sont libellées aux comptes annuels déduction faite des prévisions pour créances douteuses, ainsi que du générique risque relatif aux restants créances, reposant sur l'estimation effectuées sur la base de l'expérience passée, de l'évolution des indices de ancienneté des créances échues, de la situation économique générale, de secteur et de risque pays, ainsi que sur les faits intervenus après la clôture de l'exercice qui ont réflexions sur la valeur à la date du compte annuel.

Pour les créances assurées on a tenu compte seul de la quote-part non-couverte par l'assurance.

En outre a été opéré un crédit dans une spécifique provision pour créances douteuses basé

sur l'expérience et en considérant chaque autre élément utile.

Créances fiscales et pour impôts anticipés

La voix "Créances fiscales" accueille les impôts certains et déterminés provenant de créances pour lesquels soit levé un droit de réalisation par remboursement ou en compensation.

La voix "Impôts anticipés" accueille les activités pour impôts anticipées déterminées en base aux différences temporelles déductibles ou au report à nouveau des pertes fiscales, en appliquant l'aliquote estimée en vigueur au moment où se retiens telles différences se déverseront.

Les activités pour impôts anticipées connexes à une perte fiscale ont été relevées en présence de raisonnable certitude de leur future récupération, avérée par une planification fiscale pour une raisonnable période de temps qui prévoit revenus immeubles suffisants pour utiliser les pertes reportables et/ou de la présence de différences temporaires imposables suffisants à absorber les pertes reportables.

Disponibilités liquides

Les disponibilités liquides sont exposées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation ont été inscrits sur la base du principe de la compétence économique temporel et contiennent les produits / couts de compétence de l'exercice et exigibles dans les exercices suivants et les produits / couts soutenus avant la clôture de l'exercice, mais de compétence d'exercices suivants.

Sont inscrites pourtant exclusivement les quotes-parts de couts et de produits, communes à deux ou plusieurs exercices, l'entité desquelles change en fonction du temps.

A' la fin de l'exercice s'est vérifié que les conditions qui ont déterminé la comptabilisation initiale aient été respectées, en apportant, si le cas, les nécessaires ajustements de valeur, en tenant compte outre que de l'élément temporel même de l'éventuelle recouvrabilité.

Les produits à recevoir, assimilables aux créances d'exercice, ont été évalués à la valeur prévisible de réalisation, en opérant, dans le cas où telle valeur était résultat inférieur à la valeur comptable, une dévaluation en compte économique.

Les charges constatées, assimilables aux dettes, ont été évalués à la valeur nominale.

Pour les charges constatées d'avance a été opérée l'évaluation du futur bénéfice économique lié aux couts différés, en opérant, dans le cas tel bénéfice soit résultat inférieur à la quote-part réescomptée, un ajustement de valeur.

Fonds pour risques et charges

Les fonds pour risques représentent les passivités liées à situations existants à la date de clôture des comptes-annuels, mais dont son avoir lieu est seulement probable.

Les fonds pour les charges représentent passivités certaines, corrélées à composants négatifs de revenu de compétence de l'exercice, mais qui auront manifestation numéraire dans l'exercice suivant.

Le procès d'estimation est opéré et/ou ajouté à la date de clôture des comptes-annuels sur la base de l'expérience passée et de chaque élément utile à disposition.

Fonds pour pension d'ancienneté et obligations similaire

Représentent les passivités liées aux provisions pour La sécurité sociale complémentaire et pour les indemnités "una tantum" revenants aux travailleurs dépendants, autonomes et collaborateurs, en force de loi ou de contrat, au moment de la cessation du rapport.

Fonds pour impôts, même différées

Accueille les passivités pour impôts probables, résultant de redressements fiscaux non

définitifs et contentieux en cours, et les passivités pour impôts différées déterminées en base aux différences temporaires imposables, en appliquant le taux estimé en vigueur au moment où on estime que telles différences se déverseront.

Traitement de fin rapport de travail subordonné

Le traitement de fin rapport de travail subordonné est inscrit dans le respect de ce qui est prévu par la normative en vigueur et correspond à l'effectif engagement de la Société à l'égard des singles employés à la date de clôture du compte annuel, déduit les anticipations correspondues.

Dettes

La subdivision des montants exigibles dans et après l'exercice est effectuée avec référence à l'échéance contractuelle ou légale, en tenant aussi compte de faits et événements qui peuvent déterminer une modification de l'échéance originaire.

Les dettes sont indiqués entre les passivités en base à leur valeur nominale, retenu représentatif de leur valeur d'extinction.

Aux sens de l'OIC 19 par. 86 on précise que dans l'évaluation des dettes n'a pas été adopté le critère du cout amorti.

Les dettes prévenants par acquisitions de biens sont inscrits au moment dont sont transférés les risques, les frais et les bénéfices ; ceux qui sont relatifs aux services sont relevés au moment d'effectuation de la prestation ; ceux qui sont financiers et d'autre nature au moment où découle l'obligation vers la contrepartie.

Les dettes tributaires accueillent les passivités pour impôts certaines et déterminées, ainsi que les retenues opérées comme substitut et pas encore versées à la date du compte-annuel, et, où la compensation est admise, sont inscrits en net d'acomptes, précompte professionnel et crédit d'impôt.

Valeur en monnaie

Les activités et les passivités monétaires en devise sont inscrites au taux de change au comptant à la date de clôture de l'exercice, avec imputation à compte économique des relatifs utiles et pertes des échanges.

Couts et produits

Sont exposés selon le principe de la prudence et de la compétence économique.

Les transactions économiques et financières avec société du groupe et avec contrepartie connexes sont effectuées à normales conditions de marché.

Autres informations

Autres informations

Ont été observés les principes et les recommandations publiés par l'Organisme Italien de Comptabilité (OIC) intégrés, où manqués, de principes internationaux de généraux acceptation (IAS/IFRS et USGAAP) au fin de donner une représentation vraie et correcte de la situation patrimoniale et financière et du résultat économique de l'exercice.

Aux sens de ce qui est disposé par l'art. 2364, alinéa 2 du Code Civil, et en conformité avec les prévisions du statuts, on s'est fait usage des majeurs termes de 180 jours pour l'approbation des Comptes-Annuels.

Annexe, actifs

Immobilisations

Les immobilisations sont égales à Euros (..... Euros dans le précédent exercice).

Mouvements des immobilisations

La composition et les mouvements de chaque poste sont représentés comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total immobilisations
Valeur début d'exercice				
Coût				
Amortissements (Fond amortissement)				
Valeur de bilan				
Variations dans l'exercice				
Augmentations pour acquisitions				
Reclassements (de la valeur de bilan)				
Décément pour aliénation et sortie (de la valeur de bilan)				
Amortissement de l'exercice				
Autres variations				
Total variations				
Valeur de fin exercice				
Coût				
Amortissements (fond amortissement)				
Valeur de bilan				

Immobilisations incorporelles

Mouvements des immobilisations incorporelles

	Coûts de développement	Droits de brevet industriel et droits d'utilisation des œuvres du génie	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeur début d'exercice					
Coût					
Amortissements (Fond amortissement)					

Valeur de bilan					
Variations dans l'exercice					
Augmentations pour acquisitions					
Reclassements (de la valeur de bilan)					
Décroissement pour aliénation et sortie (de la valeur de bilan)					
Amortissement de l'exercice					
Autres variations					
Total variations					
Valeur de fin exercice					
Coût					
Amortissements (fond amortissement)					
Valeur de bilan					

Immobilisations corporelles

Mouvements des immobilisations corporelles

	Installations et équipements	Equipements industriels et commerciaux	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeur de début d'exercice				
Coût				
Amortissements (Fond amortissement)				
Valeur de bilan				
Variations dans l'exercice				

Augmentations pour acquisitions				
Reclassements (de la valeur de bilan)				
Amortissement de l'exercice				
Autres variations				
Total variations				
Valeur de fin exercice				
Coût				
Amortissements (Fond amortissement)				
Valeur de bilan				

Immobilisations de locations financière

Immobilisations de location financière

Ci-après sont reportées les informations concernant les opérations de location financière, aux sens de l'art. 2427, alinéa 1 numéro 22 du Code Civil :

	Montant
Valeur totale des biens en location financière au terme de l'exercice	
Amortissements qui auraient été de compétence de l'exercice	
Corrections et reprises de valeur qui auraient été de compétence de l'exercice	
Valeur actuelle des tranches de redevance non échues au terme de l'exercice	
Charges financières de compétence de l'exercice sur la base du taux d'intérêt effectif	

Immobilisations financières

Immobilisations financières

Mouvements de participations, autres titres et instruments financiers dérivés actifs immobilisés

La participation dans la société a été acquise en forme non onéreuse et est inscrite à la valeur symbolique de euro. Ladétienne le du capital.

	Participations dans entreprises contrôlées	Total participations
Variations dans l'exercice		
Augmentations pour acquisitions		
Total variations		
Valeur de fin d'exercice		
Coût		
Valeur de bilan		

Variations et échéance des créances immobilisées

Créances immobilisées

Les créances comprise dans les immobilisations financières s'élèvent à Euros (Euros dans le précédent exercice).

La composition et les mouvements des postes sont ainsi représentés :

	Montant nominale initiale	Fond dévaluation initiale	Valeur nette initiale	Provision au fond dévaluation	Utilisation du fond dévaluation
Vers entreprises contrôlées exigibles outre l'exercice suivant					
Vers autres exigibles outre l'exercice suivant					
Total					

	(Dévaluations)/ Reprises de pertes de valeur	Reclassé de /(à) autres postes	Autres mouvements augmentations/ diminutions	Montant nominal final	Fond dévaluation final	Valeur nette finale
Vers entreprises contrôlées exigibles outre l'exercice suivant						
Vers autres exigibles outre l'exercice suivant						
Total						

Ci-après sont représentés les mouvements de synthèse :

	Valeur de début exercice	Variations dans l'exercice	Valeur de fin exercice	Quote-part à échéance dans l'exercice	Quote-part à échéance après l'exercice	Dont de durée restante supérieure à 5 ans
Créances immobilisées vers entreprises contrôlées						
Créances immobilisées vers autres						
Total créances immobilisées						

Actif circulant

Actif circulant

Stocks

Stocks

Les biens sont constatés dans les stocks au moment où s'effectue le transfert des risques et les bénéfices liés aux biens acquis, et conséquemment incluent les biens existants auprès les entrepôts de la société, à exclusion de ceux reçus par tiers pour lesquels n'a pas été obtenu le droit de propriété (en vision, travail à façon, dépôt- vente), les biens de propriété vers tiers (en vision, travail à façon, dépôt- vente) et les biens en voyage où aient été transférés les risques et les bénéfices liés aux biens acquis.

Les stocks compris dans l'actif circulant s'élèvent à Euros (..... Euros dans le précédent exercice).

La composition et les mouvements des postes sont ainsi représentés :

	Valeur de début exercice	Variation dans l'exercice	Valeur de fin exercice
Matières premières, accessoires et de consommation			
Travaux en-cours sur commande			
Total stocks			

Créances inscrites dans l'actif circulant

Créances

Les créances comprises dans l'actif circulant s'élèvent à Euros (Euros dans le précédent exercice). La composition est ainsi représentée :

	Exigibles dans l'exercice suivant	Exigibles après l'exercice	Valeur nominale totale	Fonds-risques/dévaluations	Valeur nette
Vers clients					
Créances fiscales					
Vers autres					
Total					

Variations et échéance des créances inscrites dans l'actif circulant

Créances – Distinction par échéance

Viennent ci-après reportés les données relatives à la répartition des créances par échéance, aux sens de l'art. 2427, alinéa 1 numéro 6 du Code Civil :

	Valeur de début exercice	Variation dans l'exercice	Valeur de fin exercice	Quote-part à échéance dans l'exercice	Quote-part à échéance après l'exercice	Dont de durée restante supérieure à 5 ans
Créances vers clients inscrits dans l'actif circulant						
Créances fiscales inscrites dans l'actif circulant						
Créances vers autres inscrites dans l'actif circulant						
Total créances inscrites dans l'actif circulant						

Répartition des créances inscrites dans l'actif circulant par zone géographique

Créances - Répartition par zone géographique

Viennent ci-après reportés les données relatives à la répartition des créances inscrits dans l'actif circulant pour zone géographique, aux sens de l'art. 2427, alinéa 1 numéro 6 du Code Civil :

Zone géographique	Italie	Slovaquie	France	Autres Pays	Total
Créances vers clients inscrits dans l'actif circulant					

Créances fiscales inscrites dans l'actif circulant					
Créances vers autres inscrites dans l'actif circulant					
Total créances inscrites dans l'actif circulant					

Activités financières qui ne constituent pas des immobilisations

Détails sur les participations inscrites dans l'actif circulant dans entreprises liées

Participations dans entreprises liées

Viennent ci-après indiqués les données relatives aux participations dans entreprises liées inscrites dans l'actif circulant, aux sens de l'art. 2427, alinéa 1 numéro 5 du Code Civil :
AUCUNE

Disponibilités liquides

Disponibilités liquides

Les disponibilités liquides comprises dans l'actif circulant s'élèvent à Euros(Euros dans le précédent exercice.

La composition et les mouvements des postes sont ainsi représentés :

	Valeur de début exercice	Variation dans l'exercice	Valeur de fin exercice
Dépôts bancaires et postaux			
Espèces et autres valeurs en caisse			
Total disponibilités liquides			

Compte de régularisations actifs

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs s'élèvent à Euros 30. 886 (Euros 43.886 dans le précédent exercice).

La composition et les mouvements des postes sont ci représentés :

	Valeur de début exercice	Variation dans l'exercice	Valeur de fin exercice
Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance			
Total comptes de régulation			

Charges financières capitalisées

Charges financières capitalisées

Il n'y a pas des charges financières affectées dans l'exercice aux valeurs inscrites dans l'actif de bilan, aux sens de l'art. 2427, alinéa 1 numéro 8 du Code Civil.

Annexe abrégée, passif et fonds propres

INFORMATIONS SUR LE BILAN PASSIF ET FONDS PROPRES

Fonds propres

FONDS PROPRES

Les fonds propres existant à la clôture de l'exercice s'élèvent à Euros (Euros dans le précédent exercice).

Variations dans les postes des fonds propres

Dans le prospectus suivant vient soulignée le déroulement subi pendant l'exercice de postes qui composent les fonds propres et le détail de la poste "Autres réserves" :

	Valeur de début exercice	Destination du résultat de l'exercice précédent		Autres variations			Résultat d'exercice	Valeur de fin exercice
		Attribution de dividendes	Autres destinations	Augmentations	Diminutions	Reclassements		
Capital								
Réserve de prime des actions								
Réserves de réévaluation								
Réserve légale								
Réserve statutaire								
Autres réserves								
Réserve extraordinaire								
Total autres réserves								
Réserve pour opérations de couverture des flux financiers attendus								
Bénéfices (Pertes) reportés à nouveau								
Bénéfice (perte) de l'exercice								
Perte effacée dans l'exercice								
Réserve								

négative pour actions propres en portefeuille								
Total fonds propres								

Pour une meilleure intelligibilité des variations des fonds propres ci-après viennent soulignées les mouvements de l'exercice précédent des postes des fonds propres.

	Valeur de début exercice	Attribution de dividendes	Autres destinations	Augmentations
Capital				
Réserve légale				
Autres réserves				
Réserve extraordinaire				
Diverses autres réserves				
Total autres réserves				
Bénéfices (pertes) de l'exercice				
Total fonds propres				

	Diminution	Reclassements	Résultat d'exercice	Valeur de fin exercice
Capital				
Réserve légale				
Autres réserves				
Réserve extraordinaire				
Diverses autres réserves				
Total autres réserves				
Bénéfices (pertes) de l'exercice				
Total fonds propres				

Disponibilité et utilisation des fonds propres

Disponibilité et utilisation des fonds propres

Les informations requises par l'article 2427, premier alinéa, numéro 7-bis du Code Civil relativement à la spécification des postes des fonds propres par rapport à leur origine, possibilité d'utilisation et distribution, ainsi que à leur intervenue utilisation dans les précédents exercices, sont déduits dans le prospectus ci-dessous :

	Montant	Origine/Provenance	Possibilité d'utilisation	Quote-part disponible	Récapitulatif des utilisations effectuées dans les trois exercices précédents	
					Pour effacer perte	Pour autres raisons
Capital						
Réserve de prime des actions						

Réserves de réévaluation						
Réserve légale						
Réserve statutaire						
Autres réserves						
Réserve extraordinaire						
Total autres réserves						
Réserve pour opérations de couverture des flux financiers attendus						
Réserve négative pour actions propres en portefeuille						
Total						
Restant quote-part distribuable						

Légende A : pour augmentation de capital ; B : pour effacer les pertes ; C : pour distribution aux associés ; D : pour autres obligations statutaires ; E : autre

Fonds pour risques et charges

Fonds pour risques et charges

Les fonds pour risques et charges sont inscrits dans les passivités pour total Euros 0 (Euros 0 dans le précédent exercice)

Traitement de fin de rapport de travail subordonné

TFR

Le traitement de fin de rapport de travail subordonné est libellé entre les passivités pour un total d'Euros (Euros dans le précédent exercice).

La composition et les mouvements de chaque poste sont ainsi représentés :

	Traitement de fin de rapport de travail subordonné
Valeur de début exercice	
Variations dans l'exercice	
Provision dans l'exercice	
Utilisation dans l'exercice	
Total variations	
Valeur de fin exercice	

Dettes

Dettes

Variations et échéance des dettes**Dettes - Distinction pour échéance**

Ci-après viennent indiquées les données relatives à la répartition des dettes pour échéance, aux sens de l'article 2427, premier alinéa numéro 6 du Code Civil.

	Valeur de début exercice	Variation dans l'exercice	Valeur de fin exercice	Quote-part à échéance dans l'exercice	Quote-part à échéance après exercice	Dont de durée restante supérieure à 5 ans
Dettes vers les associés pour financements						
Dettes vers banques						
Acomptes						
Dettes vers fournisseurs						
Dettes fiscales						
Dettes vers instituts de prévoyance et de sécurité sociale						
Autres dettes						
Total dettes						

Répartition des dettes par zone géographiqueDettes - Répartition par zone géographique

Ci-après viennent indiquées les données relatives à la répartition des dettes par zone géographique, aux sens de l'art. 2427, premier alinéa numéro 6 du Code Civil :

Zone Géographique	ITALIE	SLOVAQUIE	FRANCE	AUTRES PAYS	TOTAL
Dettes vers les associés pour financements					
Dettes vers banques					
Acomptes					
Dettes vers fournisseurs					
Dettes fiscales					
Dettes vers instituts de prévoyance et de sécurité sociale					

Autres dettes					
Dettes					

Dettes de durée supérieure aux cinq ans et dettes assorties par des sûretés réelles sur biens sociaux

Dettes de durée supérieure aux cinq ans et dettes assorties par des sûretés réelles sur biens sociaux

Ci-après viennent indiquées les données concernant les dettes de durée supérieure aux cinq ans et dettes assorties par des sûretés réelles sur biens sociaux, aux sens de l'art. 2427, premier alinéa numéro 6 du Code Civil :

	Dettes non assorties par des sûretés réelles	Total
Montant		

Financements effectués par associés de la société

Financements effectués par associés de la société

Ci-après viennent indiquées les données concernant les financements effectués par les associés de la société, aux sens de l'art. 2427, Point 19-bis du Code Civil :

Echéance	Quote-part à échéance	Quote-part avec clause de subordination à échéance
31/07/2020		
Total		

Comptes de régularisation passifs

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs sont inscrits dans les passivités pour un total d'Euros (Euros dans le précédent exercice).

La composition et les mouvements de chaque poste sont ainsi représentés :

	Valeur de début exercice	Variation dans l'exercice	Valeur de fin exercice
Charges constatées			
Produits constatés d'avance			
Total comptes de régularisation passifs			

ANNEXE ABREGEE, COMPTE ECONOMIQUE

INFORMATIONS SUR LE COMPTE ECONOMIQUE**Valeur de la production****Répartition des produits des ventes et des prestations par zone géographique****Produits des ventes et des prestations- Répartition par zone géographique**

En relation à ce qui est disposé par l'art. 2427, alinéa 1 numéro 10 du Code Civil vient exposée dans les suivants prospectus la répartition des produits par zone géographique :

Zone géographique	Valeur exercice courant
Italie	
Slovaquie	
France	
Extra UE	
Total	

Montant et nature de chaque élément d'exploitation/cout d'entité ou incidence exceptionnelles**Exploitations d'entité ou incidence exceptionnelles**

En relation à ce qui est disposé par l'art. 2427, premier alinéa numéro 13 du Code Civil, le tableau suivant indique les produits d'entité ou incidence exceptionnels : AUCUN

Cout d'entité ou incidence exceptionnelles

En relation à ce qui est disposé par l'art. 2427, premier alinéa numéro 13 du Code Civil, le tableau suivant indique les couts d'entité ou incidence exceptionnels : AUCUN

Impôts sur le revenu d'exercice, courants, différés et anticipés**Impôts sur le revenu d'exercice**

	Impôts courants	Impôts relatives à exercice précédents	Impôts différés	Impôts anticipés	Produits (charges) d'adhésion au régime consolidé fiscal/transparence fiscale
IRES					
IRAP					
TOTAL					

ANNEXE ABREGEE, AUTRES INFORMATIONS

AUTRES INFORMATIONS

Données sur l'emploi

Viennent ci-après indiquées les informations concernant le personnel, aux sens de l'art. 2427, premier alinéa numéro 15 du Code Civil :

	Effectif moyen
Employés	
Total salariés	

Les rémunérations, avances et créances octroyés aux administrateurs et commissaires-aux-comptes et engagements pris pour leur compte

Rémunérations aux organes sociaux

Viennent ci-après indiquées les informations concernant les administrateurs, aux sens de l'art. 2427, premier alinéa numéro 16 du Code Civil :

	Administrateurs
Rémunérations	

On précise que le montant des rémunérations corresponde au net des charges sociales

Engagements, garanties et passivités potentiels non résultants au bilan

Engagements, garanties et passivités potentiels non résultants au bilan

En relation à ce qui est disposé par l'art. 2427, premier alinéa numéro 9 du Code Civil, le tableau suivant indique les engagements, garanties et passivités potentiels non résultants au bilan :

Engagements

Aucun

Garanties

Aucune

Informations sur les patrimoines et les financements destinés à une affaire spécifique

Informations sur les patrimoines et les financements destinés à une affaire spécifique

Il n'y a pas des patrimoines et des financements destinés à une affaire spécifique, aux sens

des artt. 2447 bis et 2447 decies du Code Civil

Informations sur les opérations avec parties liées

Opérations avec parties liées

Viennent ci-après indiquées les informations concernant les opérations réalisées avec parties liées, aux sens de l'art. 2427, premier alinéa numéro 16 du Code Civil :

-Toutes les opérations effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Signalons cependant qu'ont été perfectionnées opérations commerciales et de services avec la société mère effectuées à conditions de marché. Le montant de telles opérations est cité ci-après : Achats pour euros, ventes pour euros

Avec la liées ont été perfectionnées opérations commerciales et de services à conditions de marché pour un total d'Euros

Informations sur les accords non résultants du bilan

Accords non résultants du bilan

Viennent ci-après indiquées les informations concernant la nature et l'objectif économique des accords non résultants du bilan, aux sens de l'art. 2427, premier alinéa numéro 22-ter du Code Civil : AUCUN

Informations sur les faits majeurs après la clôture de l'exercice

Faits majeurs après la clôture de l'exercice

Viennent ci-après reportées les informations concernant la nature et l'incidence patrimonial, financière et économique des faits majeurs après la clôture de l'exercice, aux sens de l'art. 2427, premier alinéa numéro 22- quater du Code Civil : Aucun fait majeurs à signaler.

Prospectus récapitulatif des comptes annuels de la société qui effectue l'activité de direction et coordination

Informations sur les sociétés ou entités qui exercèrent activités de direction et coordination-art. 2497 bis du Code Civil

La société est assujettie à l'activité de direction et coordination par la sociétéqui détient le du capital social

Ci-après les données des derniers comptes annuels approuvés par la :

Prospectus récapitulatif du bilan de la société qui effectue l'activité de direction et coordination

	Dernier exercice	Exercice précédent
Date des derniers comptes annuels approuvés		
A) Créances vers associés pour versements encore dus		
B) Immobilisations		
C) Actif circulant		

D) Comptes de régularisation actifs		
Total actif		
A) Fonds propres		
Capital social		
Réserves		
Bénéfices (pertes) de l'exercice		
Total fonds propres		
B) Fonds pour risques et charges		
C) TRF		
D) Dettes		
E) Comptes de régularisation passifs		
Total passif		

Prospectus récapitulatif du compte d'exploitation de la société qui effectue l'activité de direction et coordination

	Dernier exercice	Exercice précédent
Date des derniers comptes annuels approuvés		
A) Valeur de la production		
B) Coûts de la production		
C) Produits et frais financiers		
D) Adjustements de valeur d'activités financières		
Impôts sur le revenu de l'exercice		
Bénéfices (pertes) de l'exercice		

Actions propres et de sociétés mères

Actions propres et de sociétés mères

En adéquation à ce qui est prévu par l'art. 2435 – bis, alinéa 7 du Code Civil, sont fournis les informations demandées par l'art. 2428, alinéa 3, numéros 3) et 4) c.c. relativement aux actions propres et actions ou quote-part de sociétés mères possédées, même à travers sociétés fiduciaires ou pour personne interposée, et aux actions propres et de sociétés mères acquises ou aliénées dans l'exercice, même à travers de société fiduciaire ou pour personne interposée : aucune.

Informations relatives à startup, même à vocation sociale, et PME innovantes

Informations relatives à startup et PME innovantes

Notre société n'est pas une Startup et même pas une PME innovantes.

Informations ex. art. 1, alinéa 125, de la loi 4 aout 2017 n. 124**Informations ex. art. 1, alinéa 125, de la loi 4 aout 2017 n. 124**

Avec référence à l'art. 1, alinéa 125 de la Loi 124/2017, la société n'a pas reçu aucune subvention par la PA mais dans le 2018 en raison des activités de Recherche et développement effectuées a bénéficié d'un crédit d'impôt pour les activités du 2017 s'élevant à euros

Recherche et développement

Notre société pendant l'exercice 2018 a effectué activité de recherche et développement, qui s'est articulée dans les suivants Projets :

.....

Pour le développement de ce projet la société a supporté, pendant l'exercice 2018 couts relatifs à activité de pour **Euros**

Sur tels chiffres la société a profité de la détaxation prévue aux fins du crédit d'impôt pour les activités de recherche et développement (DL n. 145/2013, converti, avec modifications dans la Loi n. 9/2014).

Proposition de destination des bénéfices ou de couverture des pertes**Destination du résultat d'exercice**

Aux sens de l'art. 2427, premier alinéa numéro 22-septies du code civil, se propose que l'utile d'exercice soit destiné à la Reserve extraordinaire

Annexe, partie finale

Le Président du Conseil d'Administration

.....

Déclaration de conformité des comptes annuels

Déclaration de conformité

Copie correspondante aux documents conservés auprès de la société

.....
.....
.....

VERBAL D'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

L'année deux le jour heures.

..... – heures

Après le siège social à, sur invitation du président s'est réunie l'Assemblée Ordinaire de la société pour discuter et délibérer sur le suivant ordre du jour :

-PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE AU 31/12/2018 ;

-DELIBERATIONS INHERENTES ET CONSEQUENTES ;

Est présent l'associé unique, au moyen de l'administrateur délégué, représentant l'ensemble des parts sociales ainsi que l'Organe Administratif en charge dans les personnes du Président du Conseil d'Administration et des Conseillerse Dr., ce dernier au moyen de connexion par téléconférence de (.....) comme prévu par l'art. 12 du Statuts.

Assume la présidence de la réunion le Président du Conseil d'Administration lequel, constatée la valide formation de l'Assemblée aux sens de Loi et de Statuts, la déclare ouverte et appelle à servir comme Secrétaire le

Le Président, constaté que tous les associés sont informés sur l'ordre du jour, ainsi comme tous les présents confirment, rappelant que l'Assemblée d'aujourd'hui est convoquée dans le plus étendu délai de 180 jours, prend la parole et illustre les Comptes Annuels au 31 décembre 2018 avec l'Annexe.

Le Président donne donc la parole aux présents et, après minutieuse analyse et discussion, l'Assemblée à l'unanimité délibère d'approuver les Comptes Annuels au 31 décembre et d'affecter le résultat d'exercice comme proposé dans l'Annexe.

Rien d'autre y étant à délibérer et puisque aucun des présents prend la parole, le Président, après rédaction et lecture du présent verbal, déclare close l'Assemblée. Il est 16,45 heures.

Le Président

Le Secrétaire

.....

.....

Ce soussigné né à le, représentant légal de la société, déclare, au courant des responsabilités pénales prévues ex. art. 76 du d.p.r. n. 445/2000 en cas de fausse ou trompeuse déclaration rendue aux sens de l'art. 47 du même décret, que le présent document a été produit à travers numérisation optique de l'original analogique et que a effectué avec succès la comparaison entre lui-même et le document original aux sens de l'art. 4 du D.P.C.M.+